



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) « AFEST EA »

Expérimenter l'Action de formation en situation de travail (AFEST) au sein de mon Entreprise Adaptée (EA)

CONTEXTE

En région Grand Est, l'Agefiph et l'Aract Grand Est ont mesuré ensemble l'opportunité de travailler collectivement en expérimentant l'Afest au sein des EA.

En effet, la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie fortement l'organisation de la formation professionnelle en France. Cette réforme entend donner à chacun la possibilité d'être accompagné dans ses choix de formations et de sécuriser son parcours. Elle ouvre -entre autres- des perspectives pour renouveler la définition même de l'action de formation. Elle invite à l'innovation afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des actifs et des entreprises.

L'Afest permet d'adapter les situations de travail pour les rendre réellement formatives, mobiliser les ressources utiles et enfin favoriser des échanges sur l'activité dans une optique de progression des compétences et d'amélioration de l'organisation. Ces différentes dimensions font aussi de l'Afest un levier pour accompagner les transformations, agir sur l'attractivité de l'entreprise et la fidélisation des salariés et enrichir la prévention des risques.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans une logique d'expérimentation. L'objectif est de faire émerger de nouveaux modes de développement des compétences au sein des Entreprises Adaptées (EA) et d'impulser une dynamique territoriale autour de l'Afest entre organismes de formation, entreprises adaptées, OPCO, Aract Grand-Est, Agefiph et service public de l'emploi (Cap Emploi).

Les atouts perçus de l'Afest pour les EA sont :

- L'apprentissage par le faire au plus près des situations de travail qui favorise l'engagement de publics peu appétants aux modalités de formation classique.
- La dimension sur mesure (« cousu main »).
- L'opportunité de mieux répondre aux attendus des CPOM.

LE PROJET : une expérimentation.

Le projet piloté par l'Agefiph avec l'appui de l'expertise de l'Aract propose aux établissements de s'inscrire dans une démarche participative et paritaire sur la mise en œuvre d'une Afest.

Le projet devra permettre aux entreprises adaptées d'expérimenter l'Afest en bénéficiant d'un travail collectif, du partage d'expériences entre entreprises adaptées et de l'accompagnement par l'Aract Grand Est et de ses partenaires.

Mission et enjeux

L'expérimentation « Afest EA » vise à mutualiser et élaborer des démarches et initiatives originales, développer des modalités et outils innovants avec l'ensemble des acteurs concernés des entreprises adaptées.

Le recours à l'Afest permet de :

- Concourir à la qualité du métier et à son attractivité ;
- Favoriser l'engagement de publics peu appétant aux modalités de formation classique par l'apprentissage par « faire au plus près des situations de travail »
- Prévenir l'usure prématurée et agir dans un objectif de maintien collectif en emploi des populations
- Développer les collaborations intergénérationnelles
- ...

Les objectifs

- Mutualiser les initiatives et démarches en matière d'actions de formation en situation de travail.
- Établir des liens plus favorables à la prévention dans la relation « expérimenté » / « novice ».
- Identifier les expositions aux risques dans une situation de travail.
- Permettre aux structures et aux acteurs de l'entreprise de devenir plus autonomes sur la mise en place de l'Afest en interne en les outillant et en les formant.
- Proposer des formations de formateurs Afest à destination de personnes identifiées dans les EA.
- Capitaliser et formaliser des productions comme un guide de bonnes pratiques, les outils à mobiliser.
- ...

Le pilotage

Le projet s'appuie sur un comité de pilotage qui :

- Veille au bon déroulement de l'ensemble de l'action,
- Aide à instruire les orientations,
- Participe à l'ajustement et aux évolutions à opérer au cours de l'action,
- Oriente les choix en matière de valorisation.

Le comité de pilotage est composé de :

- L'Agefiph
- L'Aract Grand Est
- Action et Compétence
- L'Unepa
- La Dreets

Accompagnement par l'Aract Grand Est

L'expérimentation « Afest EA » s'appuiera sur une alternance de phases collectives et de phases individuelles. Cette alternance contribue à augmenter la capacité à innover des acteurs. Les temps de regroupements vont se nourrir de pratiques, d'expérimentations individuelles réussies ou pas.

Les phases individuelles (intersession) sont les interventions en entreprises, nécessaires pour appréhender, comprendre et analyser les conditions de travail et nourrir la culture inclusive et apprenante de l'entreprise adaptée. Les interventions sont menées à l'aide de différents outils méthodologiques, tels que l'entretien et l'observation de situations de travail. Ces outils permettent le recueil, l'exploitation et l'analyse de données quantitatives et qualitatives, officielles ou non qui appréhendent toute la réalité sociale. Les salariés sont rencontrés et les données traitées dans le strict respect de l'anonymat.

Les phases collectives (journées collectives) permettent la confrontation des points de vue, la mobilisation des complémentarités de compétence des acteurs qui permettront de dépasser les limites des réponses envisagées individuellement, pour imaginer une (ou des) solution(s) nouvelle(s) à une situation jugée jusqu'alors difficile à résoudre par chaque entreprise.

Qu'est-ce que cela implique dans l'entreprise adaptée ?

Chaque EA désigne au préalable un binôme paritaire (1 représentant direction + 1 représentant des salariés) pour participer à l'action collective.

Chaque binôme s'engage à participer aux temps collectifs en contribuant aux travaux proposés et en partageant, avec les autres établissements, l'avancement du projet de leur structure :

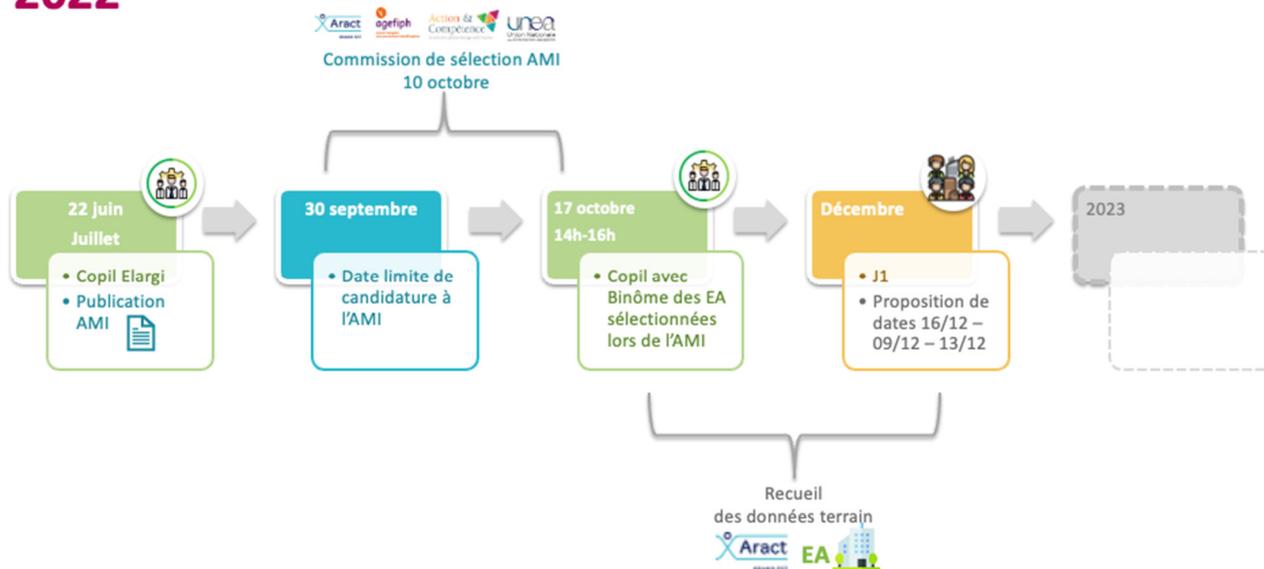
- En constituant avec l'appui de l'Aract Grand-Est un comité de suivi (un groupe technique, représentatif de l'ensemble des salariés) et en nommant un formateur interne
- En utilisant et diffusant les éléments de connaissance et de méthodes acquis lors des journées collectives au sein du comité de suivi de l'entreprise.
- En préparant la formalisation des travaux internes, dans leurs restitution et discussion.
- En étant relais de l'Aract au sein de l'entreprise.

Le binôme devra identifier un formateur qui pourra participer à certaines journées collectives Pour l'établissement, il s'agit d'un investissement qui se traduira par la capacité de :

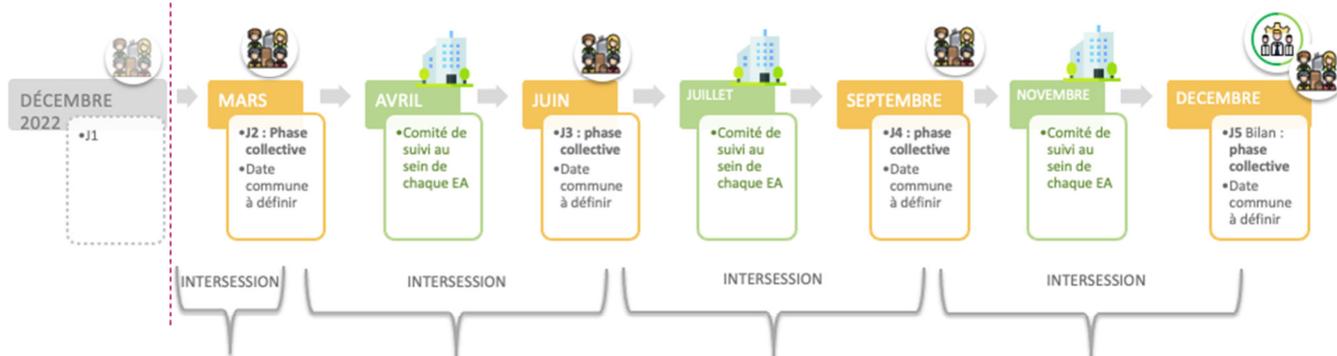
- Dégager du temps à l'ensemble des acteurs en interne à l'entreprise pour participer aux journées collectives, au comité de suivi, ...
- Concevoir les expérimentations et les mettre en œuvre sur le terrain.

CHRONOLOGIE DU PROJET

2022



2023



Travail Individuel en entreprises adaptées



LA PROCEDURE DE SELECTION

Les EA devront veiller, dans leur réponse, à préciser les objectifs et les conditions d'organisation dans lesquels vont se réaliser les Actions de Formation en Situation de Travail.

Le comité de sélection est composé de l'Aract Grand-Est, l'Agefiph, Action et Compétence, l'Unepa. Le comité de sélection sera vigilant à l'information et l'implication des représentants du personnel et des salariés dans les initiatives proposées et dans l'élaboration de la réponse à cet AMI.

Les étapes :

1- Appel à candidatures

- Publication de l'AMI **début juillet 2022**
- Date limite de réception des candidatures à l'AMI : **30 septembre 2022**
- Annonce des candidatures retenues : **Entre le 11 et le 14 octobre 2022**

2- Lancement officiel de l'expérimentation :

- Copil de lancement en binôme, en distanciel : **17 octobre 2022 14h00-16h00**
- Prévoir un accueil de l'Aract Grand-Est de 1,5 jour pour le recueil de données au sein de votre EA : **Entre le 17 octobre et fin novembre 2022**

3- 4 séances collectives organisées sur une journée entière

Dates et lieux à définir lors du Copil de lancement

Propositions pour la première journée collective : 09/12 – 13/12 ou 16/12

4- Temps individuels d'intersessions en Entreprise Adaptée

Estimation à 3 journées par EA

5- Bilan du projet

½ journée en 2023

RAPPEL

Chaque entreprise adaptée doit être représentée lors des différents temps de rencontre par, à minima, un binôme composé d'un.e représentant.e de l'équipe dirigeante et d'un.e représentant.e des salariés.

Chaque binôme devra participer à l'ensemble des temps de journées collectives prévus.

Contact : Lydie Jeandel – Chargée de mission Aract Grand-Est
l.jeandel@anact.fr – 06 81 72 74 85

CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AFEST EA

Je manifeste mon intérêt à participer à l'Expérimentation :

1. Identité de l'organisation :

Raison sociale :	
Secteur d'activité :	
Adresse postale :	
Identité du dirigeant :	
Téléphone :	Mail :

2. Identification du binôme :

a. Représentant du personnel

Identité :	
Fonction :	
Téléphone :	Mail :

b. Représentant direction

Identité :	
Fonction :	
Téléphone :	Mail :

3. OPCO :

a. Correspondant OPCO :

Identité :	
Fonction :	
Téléphone :	Mail :

LE PROJET AFEST AU SEIN DE MON EA

Résumé du projet en quelques lignes :

THÉMATIQUES QUI SERAIENT CONCERNÉES PAR LE PROJET AFEST EA

<input type="checkbox"/> Santé au travail	<input type="checkbox"/> Prise en considération du point de vue des salariés dans les décisions et/ou projet d'entreprise
<input type="checkbox"/> Dialogue professionnel, dialogue social	<input type="checkbox"/> Management participatif
<input type="checkbox"/> Échange et coopération au sein des équipes	<input type="checkbox"/> Ressources humaines
<input type="checkbox"/> Développement des espaces de discussion sur le travail	<input type="checkbox"/> Recrutement, intégration et fidélisation
<input type="checkbox"/> Attractivité	<input type="checkbox"/> Évolution et adaptation des compétences
<input type="checkbox"/> Égalité professionnelle	<input type="checkbox"/> Diversité professionnelle,
<input type="checkbox"/> Mobilité et parcours professionnels	<input type="checkbox"/> Environnement de travail, lieux de travail

Bénéficiaires (directs et indirects) du projet :

Équipe impliquée, acteurs associés :

État d'avancement du projet AFEST dans mon EA

- émergence
- mise en œuvre
- évaluation
- généralisation
- autre

Éléments pouvant freiner/faciliter la mise en œuvre :

Avez-vous déjà sollicité le PIC EA* ?

Oui

Non

*Dans le cadre de cette expérimentation, L'Agefiph peut accompagner les EA dans l'élaboration du dossier PIC EA.

Représentant de l'entreprise
Nom – Prénom

Représentant du personnel
Nom – Prénom

Signature

Signature

Tampon de l'entreprise